

**Par dépôt électronique seulement**

Le 8 juillet 2026

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur pour la révision tarifaire des années 2026, 2027 et 2028
Votre dossier : R-4306-2025 – Volet B
Notre dossier : LTG08154 YF

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2026-062 rendue par la Régie de l'énergie le 19 juin 2026.

Intervenants	Frais octroyés
AHQ-ARQ	30 735,20 \$
AQCIE-CIFQ	37 898,85 \$
FCEI	13 558,92 \$

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg